
MAIRIE DE VILLETANEUSE
AVIS DE
CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire informe les habitants que le Conseil municipal est convoqué et se réunira à la Mairie, en séance ordinaire, le :

VENDREDI 09 JUIN 2023 A 20H00

LA SEANCE SERA RETRANSMISE EN DIRECT
VIA LE SITE INTERNET DE LA VILLE.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation et arrêt du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2023.

D. EXCELLENT :

Affaire n°1 :

- ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2023 : ELECTION DE 9 SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Affaire n°2 :

- BUDGET 2023 : DECISION MODIFICATIVE N°1.

Affaire n°3 :

- APPROBATION SOUSCRIPTION EMPRUNT 2023.

Affaire n°4 :

- ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 01 JANVIER 2024.

Affaire n°5 :

- RAPPORT D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE AU TITRE DE L'ANNEE 2022.

Affaire n°6 :

- RAPPORT D'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE AU TITRE DE L'ANNEE 2022.

Affaire n°7 :

APPROBATION DU GUIDE INTERNE DE LA COMMANDE PUBLIQUE DE VILLETANEUSE.

Affaire n°8 :

APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHE PUBLIC D'ACHAT DE PAPIER POUR LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DES ATELIERS D'IMPRIMERIE, DE REPROGRAPHIE ET DE CARTOGRAPHIE.

Affaire n°9 :

- MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Affaire n°10 :

- AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT CONTRACTUEL _ DIRECTEUR (TRICE) FINANCES-MARCHES PUBLICS-REGIE CENTRALE.

Affaire n°11 :

- ADOPTION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL _AGENT LOGE JEAN BAPTISTE CLEMENT.

Affaire n°12 :

- ADOPTION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL _AGENT LOGE ANNE FRANK.

Affaire n°13 :

- ADOPTION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL _AGENT LOGE ECOLE JULES VERNE.

Affaire n°14 :

- ADOPTION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL _AGENT LOGE GYMNASSE JULES VERNE.

Affaire n°15 :

- ADOPTION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL _AGENT LOGE H. WALLON.

Affaire n°16 :

- ADOPTION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL _AGENT LOGE LANGEVIN VALLES.

Affaire n°17 :

- MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES ASSISTANTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE.

Affaire n°18 :

- FIXATION DE LA REMUNERATION D'AGENTS

Affaire n°19 :

- FIXATION DE LA REMUNERATION DES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE SUR LE TEMPS PERI-SCOLAIRE ET EXTRA SCOLAIRE.

Affaire n°20 :

- L'ASSOCIATION DES VILLES UNIVERSITAIRES DE FRANCE (AVUF) _ ADHÉSION DE LA VILLE.

Affaire n°21 :

- L'ASSOCIATION DES VILLES UNIVERSITAIRES DE FRANCE (AVUF) _ DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE À L'ASSEMBLEE GENERALE.

Affaire n°22 :

- PRISE EN CHARGE PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PLAINE COMMUNE DE NOUVELLES COMPETENCES ET EQUIPEMENTS EN MATIERE DE STATIONNEMENT.

T. ZAHIDI :

Affaire n°23 :

- NPNRU SAINT-LEU / LANGEVIN : SIGNATURE DU PROTOCOLE EPT _ VILLE _ IN'LI RELATIF A LA VENTE DE LOGEMENTS DECONVENTIONNES.

Affaire n°24 :

- REVISION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) A COMPTER DU 1ER JANVIER 2023.

Affaire n°25 :

- APPROBATION DE LA PARTICIPATION DE LA VILLE AU DISPOSITIF « CENTRES-VILLES VIVANTS » DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AFFERENTES.

Affaire n°26 :

- APPROBATION DE L'ACCORD-CADRE ENTRE LA CHAMBRE DU COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SEINE-SAINT-DENIS ET LA VILLE DE VILLETANEUSE DANS LE CADRE DE LA REDYAMISATION DES COMMERCES DE LA VILLE.

D. DIAKITE :

Affaire n°27 :

- DELIBERATION RECTIFICATIVE PORTANT SUR LA CESSION FONCIERE DES LOTS APPARTENANT A LA VILLE DE VILLETANEUSE CORRESPONDANT AUX LOTS 2, 22, 23, 3, 21, 8 et 9, 10, 14, 16, 15, 28, 29, 30, 31, 4, 32, 17, 19, 5, 6, 25, 13, 27, 7, 12, 33, 20, 24 et 18 SIS 1 RUE ETIENNE FAJON AU PROFIT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D ILE DE FRANCE.

Affaire n°28 :

- ACQUISITION FONCIERE A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION C NUMERO 322 SITUEE AU 62 AVENUE JEAN JAURES A VILLETANEUSE AUPRES DE LA SOCIETE BOUYGUES IMMOBLIER.

F. LAROCHE :

Affaire n°29 :

- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE (DPV) 2023.

A. MORTADA :

Affaire n°30 :

- APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE CABINET D'AVOCAT BRAULT POUR ASSURER UNE PERMANENCE JURIDIQUE MENSUELLE GRATUITE A DESTINATION DES HABITANTS DE VILLETANEUSE.

D. EXCELLENT :

Affaire n°31 :

- COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Villetaneuse, le 02 juin 2023



Le Maire,

Dieudonné EXCELLENT